

Paris, le 31 décembre 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Confirmation du premier cas du variant d’Afrique du Sud « 501.V2 » en France**

**Les autorités sanitaires françaises confirment ce jour 31 décembre 2020, sur le territoire national, le premier cas du variant 501.V2 du virus de la Covid-19, variant actuellement présent en Afrique du Sud.**

Il s’agit d’un homme résidant dans le département du Haut-Rhin à proximité de la frontière avec la Suisse. Après un séjour en Afrique du Sud, à la suite de symptômes évocateurs de la Covid19 apparus quelques jours après son retour, il a réalisé un prélèvement RT-PCR en Suisse, qui s’est révélé positif. Signalé par les autorités sanitaires suisses, le séquençage au variant 501 V2 a été confirmé le 30 décembre par le Centre national de référence pour les infections virales émergentes (CRIVE Suisse) et le Centre national de référence des virus des infections respiratoires (CNR France). La personne s’est immédiatement isolée à son domicile dès l’apparition des symptômes. Elle est à ce jour guérie et se porte bien.

**Les autorités sanitaires françaises ont procédé à la recherche de ses personnes contacts à risque ; aucun contact à risque n’a été identifié.**

Du fait de la circulation du variant « VUI 202012/01 » du SARS-CoV-2 dans plusieurs pays d’Europe, et particulièrement au Royaume-Uni, et de la circulation du variant « 501.V2 » en Afrique du Sud, un système de détection et de surveillance des cas possibles d’infection ou de portage de variant a été mis en place par **Santé publique France et les Centres nationaux de référence, en lien avec les laboratoires d’analyses**. Comme pour le Royaume-Uni, les laboratoires doivent adresser au CNR pour séquençage tout résultat de test PCR positif pour une personne revenant d’Afrique du Sud ou ayant été en contact rapproché avec une personne revenant d’Afrique du Sud ou tout résultat de test PCR pouvant évoquer le virus variant.

**Les autorités sanitaires sont mobilisées pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé pour les isoler, isoler leurs personnes contacts et les tester, et éviter ainsi la propagation des variants du SARS-CoV-2 sur le territoire national. Les autorités rappellent l’importance du respect immédiat de l’isolement de toute personne présentant des symptômes évocateurs, cas confirmé de Covid19 et de toute personne contact d’un cas confirmé.**

Des mesures de protection ont été prises pour limiter l’introduction de nouveaux variants sur le territoire national. Un test sensible et récent au résultat négatif est obligatoire pour toute personne à destination de notre pays au départ de la Grande Bretagne. Pour l’Afrique du Sud, la présentation d’un test négatif datant de moins de 72h est également obligatoire du départ.

**Contact presse :**

**Direction générale de la santé**

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : presse-dgs@sante.gouv.fr